

LE DOMAINE SKIABLE

LES CONTAMINES / HAUTELUCE

- 26 remontées mécaniques
- 46 pistes
- 220 enneigeurs.

OUVERTURE DU DOMAINE

A partir du vendredi 16 décembre 2016

NAVETTE SKIEURS

Une liaison par car est assurée entre Les Saisies, Hauteluce et le Val Joly. Pour tout renseignement :
Office de tourisme d'Hauteluce : 04 79 38 21 64

EXTENSION NOUVEL HORIZON À 20,00 €

Skier un jour sur le domaine skiable de l'**Espace Diamant** (Les Saisies/Hauteluce, Crest-Voland, Cohennoz, Flumet, Notre Dame de Bellecombe, Praz sur Arly) ou celui d'**Arèches Beaufort**, pendant la durée de validité de votre abonnement de 6 jours et plus.

SKIEZ EN TOUTE LIBERTÉ AVEC LE FORFAIT LIBERTÉ !

Journées de ski non consécutives ou consécutives, non nominatives et sans photo, à utiliser au cours de la saison d'hiver (tarif ci-contre).

BONS PLANS

Réductions *

Tarif enfant de 5 ans à moins de 15 ans
Tarif senior de 65 ans à moins de 80 ans
Tarif vétéran 80 ans et plus
(-50% de réduction sur le tarif adulte)

Gratuité *

Pour les enfants de - 5 ans

* sur présentation d'un justificatif.

Tarifs adulte : De 15 ans à moins de 65 ans

Réduction famille (le père, la mère, 2 enfants)

-10,00 % du dimanche au vendredi, accordée pour l'achat simultané d'au moins 4 forfaits de ski Contamines / Hauteluce (hors versant Hauteluce, forfaits saison et journée liberté) payants, avec un minimum de 2 enfants de moins de 18 ans.

SECOURS

Les secours sur le domaine skiable sont payants. Nous vous conseillons de vous munir d'une assurance.

Assurances

3 € par jour et par personne (de 1 à 5 jours).
19,50 € de 6 à 15 jours tarif forfaitaire par personne
17,50 € de 6 à 15 jours tarif forfaitaire par personne pour la famille ou tribu (de 4 personnes minimum à 15 personnes maximum)

TARIFS GROUPES

Contactez la S.E.C.M.H. au 04 50 47 02 05 - Fax : 04 50 47 11 12.
info@lescontamines.net

INFORMATIONS EN DIRECT DU DOMAINE SKIABLE

lescontamines.net

70 ANS DU DOMAINE SKIABLE TARIFS 2017 = TARIFS 2016

Tarifs en euros

CONTAMINES HAUTELUCE

	Adulte	Enfant	Senior
JOURNÉES CONSÉCUTIVES			
Demi-journée à partir de 11h	27,50		24,50
Demi-journée à partir de 13h		24,50	
Journée le samedi		27,00	
Week-end samedi + dimanche		53,50	
1 jour	32,00		28,50
2 jours	62,50		55,50
3 jours	83,00		80,50
4 jours	111,50		106,50
5 jours	138,00		130,00
6 jours	161,50		152,00
7 jours	187,50		175,00
8 jours	212,00		191,50
9 jours	239,50		213,50
10 jours	264,50		233,00
11 jours	290,50		253,50
12 jours	314,50		274,50
13 jours	339,00		295,00
14 jours	362,50		312,00
15 jours	387,00		329,50
Saison	649,00	551,00	588,00
Saison Contamines famille 4 pers : le père + la mère + 2 enfants - 15 ans		447,00 / Personne	

JOURNÉES LIBERTÉ

	Adulte	Enfant	Senior
1 jour	38,50	31,50	34,50
2 jours	75,00	62,00	68,50
3 jours	110,50	89,50	101,00
4 jours	145,00	117,00	130,00
5 jours	177,50	143,50	158,50
6 jours	208,00	168,00	187,00
7 jours	237,00	190,50	213,50

MONTÉES PIÉTON - DÉBUTANT

	Adulte	Enfant	Senior
Montée télécabine de la Ruelle*	5,60	4,80	
de la Ruelle* + télésiège du Col	11,60	10,60	
Journée débutant accès au télésiège de la Ruelle		13,60	

* Descente gratuite. Les montées en télécabines sont établies sur des supports à usage unique non réencodable et non rechargeable. Afin qu'ils puissent être recyclés, pensez à les déposer après usage dans l'urne prévue à cet effet, située au départ de la télécabine.

INFOS PRATIQUES

PHOTOS

Une photo récente est obligatoire pour les titres de transport à partir de 3 jours sauf journées « Liberté ». Les hôtes de vente peuvent vous photographier sur place.

SUPPORT "MAINS LIBRES"

Les titres de transport sont établis sur des supports réencodables et rechargeables. Ils sont obligatoires pour l'acquisition d'un titre de transport moyennant le paiement d'un supplément de 2,00 € TTC non remboursable.

TITRES DE TRANSPORT

Les titres de transports vendus à la caisse de Belleville ne donnent pas accès aux télécabines de Montjoie et de la Gorge situées sur le versant des Contamines

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES FORFAITS POUR LA SAISON 2017

• GÉNÉRALITÉS

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par le client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans à l'époque des ventes de recours juridiques.

Si une disposition des présentes ventes n'est pas faite d'avance, elle sera considérée comme étant réglée par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

• LE FORFAIT

Le forfait est composé d'un support sur lequel est enregistré un titre de transport.

Le support se matérialise sous forme d'une carte mains-libres à puce. Seules les informations contenues dans la mémoire du forfait font foi.

Les montées en télécabines sont établies sur des supports à usage unique non rétrochargeable et non rechargeable.

• TARIFS - RÉDUCTIONS - GRATUITÉ

Les tarifs publics de vente des forfaits, des titres de transport et des supports sont affichés aux points de vente des caisses principales des remontées mécaniques de Montjoie, de la Gorge, de Belleville. Ces tarifs sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Des réductions ou des gratuités sont proposées aux différentes catégories de personnes selon les modalités énoncées aux points de vente et sur présentation au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire. Le support carte mains-libres (2,00 €) n'est pas offert.

Aucune photocopie ou utilisation ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du forfait à délivrer.

• LE SUPPORT MAINS LIBRES

Le forfait de ski est établi sur un support de type carte mains-libres. Il est obligatoire pour l'acquisition d'un titre de transport moyennant le paiement d'un supplément de 2,00 € TTC non remboursable. Il est rechargeable.

Les supports rechargeables sont réutilisables plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de 2 années.

La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support, elle consiste en la délivrance d'un nouveau support et remplacement du support défectueux sur présentation du justificatif d'achat. Ce support ne doit pas être plié, cassé, percé ou rendu inutilisable par quelque moyen que ce soit.

• VALIDITÉ DU FORFAIT

Les forfaits dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée, sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

Les forfaits d'une durée supérieure à 2 jours ne sont valables que munis d'une photographie d'identité récente. La vente des forfaits de plusieurs jours ou saison est subordonnée à la remise d'une photographie (rectar, de face, sans livret de santé, ni couvre-bouche).

Cette photographie sera conservée par le S.E.C.M.H. dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou réductions du titre, sauf opposition de la part du client.

L'utilisateur doit être porteur de son forfait durant tout le trajet, de l'aïre de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aïre d'arrivée. Il devra pouvoir justifier de son identité.

Le forfait donne accès au domaine skiable concerné (Contamines-Montjoie ou Evason Mont-Blanc) pendant la durée de validité du titre de transport (date, domaine de validité, catégorie d'âge, etc.).

Les forfaits vendus au cours de l'hiver ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques.

• MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la société, soit en espèces, soit par carte bancaire, soit par chèques vacances. Chaque émission de forfait comme lieu à la remise d'un justificatif d'achat sur lequel est mentionnée les caractéristiques du titre vendu. Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande/réclamation.

Une facture peut être fournie sur demande.

• CONTRÔLES DES FORFAITS

Le client doit être porteur de son forfait durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aïre de départ à l'aïre d'arrivée. Il doit être présenté à tout contrôle. L'absence de forfait, l'usage d'un titre de transport non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur, feront l'objet :

- soit d'un versement d'une indemnité forfaitaire émise par l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur du titre de transport journalier correspondant au réseau de la remontée mécanique concernée (domaine skiable des Contamines-Montjoie/Hauteluce), augmentée le cas échéant de frais de dossier, dont le montant est fixé par le règlementation en vigueur.
- (Articles L.342-15, R342-19 et R.342-20 du Code de Tourisme et articles 629-3 et suivants de Code de procédure pénale).
- soit de poursuites judiciaires.

Les contrôleurs pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titre d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétents, qui peut alors lui octroyer sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Le contrôleur pourra également procéder au retrait immédiat du forfait, en vue de la remettre à son véritable titulaire.

• PERTE - VOL DU FORFAIT

En cas de perte ou de vol d'un forfait supérieur à 2 jours, sur présentation des justificatifs d'achat et de la remise du document de dépôt de demande de duplicata remis à nos caisses principales, et dûment rempli, il sera procédé à la remise d'un forfait pour la durée restant à courir,

moyennant une participation aux frais de traitement de 10,00 € ainsi que l'achat d'un nouveau support à 2,00 €.

Les forfaits perdus ou volés (supérieurs à 2 jours) seront neutralisés et les forfaits valables seront recalculés par notre service central : 04.50.47.02.05.

• INTERRUPTION DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Seul un arrêt complet de plus d'une demi-journée de toutes les remontées mécaniques du domaine skiable des Contamines-Montjoie/Hauteluce peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le client sur présentation de son forfait et établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée à nos points de vente.

Les pièces justificatives accompagnées de la fiche de demande doivent être adressées à le S.E.C.M.H. 604, route des Moranches 74170 Les Contamines-Montjoie dans un délai de deux mois.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du client :

- soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité du titre de transport ;
- soit d'un avoir en journée à utiliser au plus tard avant la fin de saison ;
- soit d'un remboursement différé, sur pièces justificatives produites dans les deux mois, le remboursement devant intervenir dans les deux mois suivant la réception de ces pièces. Ce dédommagement, calculé en fin de séjour, sera égal à la différence entre le prix payé par le client et les journées utilisées par l'utilisateur multipliées par le tarif de base.

• REMBOURSEMENT

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, au cours de la saison d'émission, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés. Les forfaits à émission non consécutifs devront être épuisés durant la saison en cours, au-delà, ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques. Les remboursements à cet effet sont à demander aux points de vente.

• RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à le S.E.C.M.H. 604, route des Moranches 74170 Les Contamines-Montjoie dans un délai de deux mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans déduction des voies et délais légaux pour agir en justice.

• PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par le S.E.C.M.H. pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir. Certaines données (adresse postale, e-mail, n° de téléphone) pourront également être demandées aux Clients par le S.E.C.M.H. pour permettre l'envoi d'offres commerciales par cette dernière, selon les modalités prévues par la loi LGD du 21 juin 2004.

Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations axées sur les remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

L'ensemble des données est uniquement destiné à le S.E.C.M.H.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, pour motifs légitimes auprès de le société en écrivant à l'adresse suivante : S.E.C.M.H. 604, route des Moranches 74170 Les Contamines-Montjoie.

Responsable du traitement : service commercial S.E.C.M.H.

Finalités du traitement : Billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret n° 2005-1909 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

• RECOMMANDATIONS

Nachetez pas vos titres de transport en dehors des caisses de le S.E.C.M.H., vous pourriez acheter un forfait non conforme ou falsifié et vous retrouver par la suite en infraction.

Nous vous conseillons d'acheter vos forfaits à l'avance.

Afin d'éviter toute difficulté au passage des portillons, vous êtes priés de prendre soin de votre forfait.

Les montées en télécabines sont établies sur des supports à usage unique non rétrochargeable et non rechargeable. Afin qu'ils puissent être recyclés, pensez à les déposer après usage dans les urnes prévues à cet effet, situées au départ des télécabines.

Il est vivement recommandé aux utilisateurs des pistes et des remontées mécaniques du domaine skiable de prendre connaissance des arrêtés municipaux des différentes communes à ce sujet.

• TRANSDUCTION ET LOI APPLICABLE - RÉGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes CVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CVU est la seule à faire foi.

En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes CVU, il conviendra de référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes CVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.

Les différents qui viendraient à se produire à propos de la validité de l'interprétation, de l'exécution ou de l'interprétation de l'insertion ou de la réimpression du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation).

Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale.

La solution proposée par le médiateur (la conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Depuis 70 ans, nous faisons tout
pour que votre expérience soit parfaite

TARIFS HIVER 2016 / 2017



LES **CONTAMINES**
HAUTELUCE

ça fait du bien de se savoir attendu



Document non contractuel - design graphique : Stéphane Imhoff - 04 50 47 02 05 - Crédit Photo : Nicolas Joly

S.E.C.M.H. Société d'Équipement des Contamines-Montjoie/Hauteluce

604, route des Moranches - 74170 Les Contamines-Montjoie - Tél. 04 50 47 02 05 - Fax. 04 50 47 11 12

Site : www.lescontamines.net - Email : info@lescontamines.net